

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL NEUF, ET LE VENDREDI 30 OCTOBRE A 19H00, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA GAUDE DUMENT CONVOQUE, LE JEUDI 22 OCTOBRE 2009 S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE, A LA MAIRIE, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR MICHEL MEINI, MAIRE.

Nombre de Conseillers :

en exercice : 29

présents : 25

votants : 28

25 PRESENTS : Mesdames et Messieurs MEINI, BETTATI, BRUN, LAMY, TRANI, SIEGEL, ROGGERI, TOSELLO, SCIARRI, RENAUDO, CUER, LANGLOIS, VALENZA, AUDDINO, DURAND, FOUREL, MERLINO, FONTAINE, SANTINI, BAGNIS, ALFONSI, PIGNAL, MONROLIN, LEFEVRE, SCOTTO.

03 REPRESENTES : Mesdames et Messieurs HULLIN par TRANI, CARRE par SCIARRI, OCELLI par ALFONSI.

01 ABSENT : Madame BENALI-KAHLOUL.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Vanessa SIEGEL.

O B J E T :

RAPPORTEUR : Olivier RENAUDO

Télétransmission des  
actes au contrôle de  
légalité

Mes chers collègues,

Convention commune  
de La Gaude,  
Préfecture des Alpes-  
Maritimes

- **Vu** la loi 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- **Vu** la loi 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, notamment son article 1 qui dispose que « les communes règlent par leurs délibérations les affaires de leur compétence »,
- **Vu** la loi 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,
- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** la loi n° 2005-324 du 7 avril 2005 relative à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité,

**Considérant** le déploiement de la télétransmission des actes des collectivités territoriales au contrôle de légalité dans le Département des Alpes-Maritimes.

CERTIFIE EXECUTOIRE

**Considérant** que la commune de La Gaude est désireuse de participer activement au programme de modernisation de l'administration et contribuer au développement de l'administration électronique.

Reçu en Préfecture  
ou Sous-Préfecture

le : 12/11/2009

Publié ou Notifié

le : 12/11/2009

**Considérant** que pour mettre en œuvre la télétransmission des actes au contrôle de légalité, une convention doit être conclue entre la collectivité et le Préfet pour déterminer la date de raccordement de la collectivité, la nature et les caractéristiques des actes transmis par cette voie, les engagements respectifs de la collectivité et du Préfet pour le fonctionnement de ce processus.

**Considérant** que dès la signature de cette convention, la collectivité pourra télétransmettre, les délibérations, arrêtés, avenants, décisions et conventions.

**Considérant** que la convention à intervenir sera conclue pour une durée d'un an à compter de sa signature.

**Aussi, Je vous propose, mes chers collègues, de bien vouloir :**

- Décider de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,
- D'approuver le principe d'une convention entre la commune de La Gaude et le représentant de l'Etat pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité selon les conditions définies ci-dessus,
- Autoriser la Mairie à signer cette convention de mise en œuvre de la télétransmission.

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent la proposition ci-dessus à l'UNANIMITE.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Les Membres du Conseil Municipal,

Le Maire,

Michel MEÏNI